



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 15 juin 2026
(48)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable David M. Arnot (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnot, Batters, Clement, Dalphond, Dhillon, Miville-Dechêne, Osler, Oudar, Pate, Prosper et Simons (11).

Autres sénateurs présents : L'honorable sénatrice Duncan (1).

Participent à la réunion : Dana Phillips et Allison Lowenger, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 9 juin 2026, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-16, Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures).

COMPARAÎT :

L'honorable Sean Fraser, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

TÉMOINS :

Ministère de la Justice Canada :

Owen Ripley, sous-ministre adjoint principal, Secteur de politiques;

Me Matthew Taylor, avocat général principal et directeur général, Section de la politique en matière de droit pénal;

Me Nathalie Levman, avocate-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal.

À titre personnel :

Nicholas Bala, professeur distingué en droit, Université Queen's (*par vidéoconférence*);

Margaret Hall, professeure, Université Simon Fraser (*par vidéoconférence*);

Carmen Gill, professeure, Département de sociologie, Université du Nouveau-Brunswick (*par vidéoconférence*).

Le ministre fait une déclaration puis, avec Owen Ripley, répond aux questions.

À 10 h 34, la séance est suspendue.

À 10 h 41, la séance reprend.

Nicholas Bala, Margaret Hall et Carmen Gill font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 11 h 33, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Vincent Labrosse